REPUBLIQUE TUNISENNE
MINISTERE DE LA SANTE
U.PH.M
1841- 2019- 2

Tunis le

25 JAN 2019

COMMUNIQUE
Rappel de laits infantiles de la marque MODILAC

Objet : Rappel de laits infantiles par le Ministère de la Santé en concertation avec le représentant tunisien de la marque Modilac

Le Ministère de la santé a reçu un courrier émanant du représentant tunisien mc DIS nous informant via son fournisseur les Laboratoires SODILAC, France, qu'il y'a eu signalement en France de 4 cas de Salmonelloses à Salmonella poona chez des nourrissons de moins de deux ans suite à la consommation de laits infantiles de la marque Modilac fabriqués dans une usine sise en Espagne.
Selon le communiqué de presse de la Direction Générale de la Santé Française, ces nourrissons sont en bonne santé et sont tous sortis d'hospitalisation.
Bien que jusqu'à cette date, deux lots ont été incriminés, les laboratoires Sodilac, par mesure de précaution a procédé à un large rappel de l'ensemble de tous les lots des formules infantiles sans distinction de lot, ni de date.

En conséquence, le Ministre de la Santé a décidé le retrait de tous les lots des laits infantiles commercialisés en Tunisie et qui sont :

Modilac 1er Âge B/400g
Modilac 2ème Âge B/400g
Modilac Riz 1 B/400g
Modilac Riz 2 B/400g
Modilac AR B/400g
Modilac AC Digest B/400g
Modilac CS1 B/400g
Modilac CS2 B/400g
Pré Modilac B/400g

Il est à rappeler aux parents concernés qu'en cas d'utilisation de laits infantiles de la marque Modilac notamment les laits spécialisés et en particulier chez les nourrissons allergiques aux protéines de lait, de consulter leur pédiatre ou leur médecin pour le remplacement du lait.

Dans tous les cas, si un enfant présente des symptômes de toxi-infection alimentaire (diarrhée, éventuellement accompagnée de fièvre), les parents sont invités à contacter un médecin dans les meilleurs délais.

Dr. Abderraouf CHERIF
Ministre de la Santé